

# Ouverture des marchés de l'électricité et du gaz : ne sortez pas des tarifs réglementés !



Dans quelques jours, les marchés du gaz et de l'électricité pour les particuliers seront ouverts à la concurrence, conformément à une directive européenne. Cela signifie que chacun pourra « choisir » son fournisseur d'Énergie (par exemple EDF, GDF, Suez, Poweo, Enercoop pour l'électricité). Et ce, malgré le bilan catastrophique de toutes les expériences de libéralisation du secteur de l'énergie.

**C**e bilan, c'est avant tout des hausses de prix spectaculaires : entre 2001 et 2006, les prix ont augmenté de 39 % en Espagne, de 49 % en Allemagne, 67 % en Finlande, 77 % en Suède, 81 % au Royaume Uni... et de 75 % pour les industriels français qui ont opté pour le marché (dans un pays où la hausse des prix du pétrole et du gaz est sans impact sur les coûts de production).

Mais c'est aussi une dégradation globale du service public, moins visible à court terme : remise en cause de la péréquation tarifaire, fermetures massives d'agence, sous-investissement sur le réseau, course aux économies aux dépens de la sécurité des installations (en particulier nucléaires), effondrement des budgets de recherche, désorganisation du système...

Ce constat d'échec est de plus en plus largement partagé, que ce soit par les citoyens,

les élus ou les analystes ... Mais rien n'arrête la machine infernale européenne, dont les gouvernements (et le gouvernement français en particulier) se font les exécutants zélés !

## Ne pas sortir du tarif réglementé

L'explosion des prix et la pression des citoyens ont contraint le gouvernement français à garantir le maintien du tarif réglementé, au moins à titre provisoire. Cela signifie que, même après le 1<sup>er</sup> Juillet, tous les usagers auront la possibilité de conserver leur tarif réglementé (fixé par décret et donc garanti sur la durée). A titre indicatif, pour le secteur des entreprises, ce tarif était deux fois inférieur au prix du marché en octobre dernier !

Les consommateurs n'ont aucun intérêt à quitter ce tarif, qui ne peut être proposé que

par EDF pour l'électricité et par GDF pour le gaz. En toute logique, l'ouverture des marchés devrait donc rester fictive. Mais c'est sans compter sur les « pièges » que ne vont pas manquer de tendre les différents opérateurs – dont EDF et GDF – pour faire sortir les clients du tarif réglementé, en proposant des prix inférieurs au tarif réglementé (mais sur une durée limitée !), ou encore une facture commune électricité/gaz, en faisant la promesse d'une énergie verte (alors qu'il n'est pas possible techniquement de garantir à un client la provenance de l'énergie qu'il consomme)...

Or le choix d'abandonner le tarif réglementé est irréversible (et se transmet même aux successeurs de votre logement). Les opérateurs ont ensuite tout pouvoir, lors de la reconduction des contrats, d'augmenter les prix à volonté.

Face à des pouvoirs publics qui ne garantissent même pas l'information nécessaire des usagers (en particulier des plus fragiles) sur les conséquences des choix qu'ils pourraient faire, Solidaires et SUD-Energie appellent tous les usagers à conserver les tarifs réglementés, donc à ne rien signer (même avec EDF et GDF). L'UFC Que Choisir a pris position dans le même sens et lancé une campagne d'information sur les dangers.

A plus long terme, les tarifs réglementés sont menacés, et la Commission Européenne ne cesse de demander leur suppression. Seul un renoncement à la mise en concurrence du secteur énergétique, passant par un refus d'appliquer les directives européennes, peut garantir durablement la survie et le développement d'un service public de l'énergie de qualité, et en particulier le maintien d'un tarif réglementé. Une campagne pour dénoncer la marche aveugle vers l'ouverture du marché à la concurrence a été organisée par différentes associations (ATTAC) et syndicats (FSU, Solidaires, SUD-Energie). Ces organisations ont lancé une pétition (voir ci-contre) pour la reconnaissance du droit à l'énergie, la défense des tarifs réglementés du service public, le refus d'appliquer les directives européennes de libéralisation et pour un large débat démocratique sur les choix énergétiques et appellent à une mobilisation le 30 juin pour dire NON à la libéralisation du secteur électrique et OUI au maintien des tarifs réglementés. ●



## EXTRAITS DE LA PÉTITION

### ARRET DU PROCESSUS DE LIBÉRALISATION L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ NE SONT PAS DES MARCHANDISES

Ce sont des biens de première nécessité...

Non à la suppression des tarifs régulés du service public pour les particuliers...

Le droit à l'énergie

– sa garantie dans le long terme et dans le respect de l'écosystème –  
repose sur des fondements qui ne peuvent être définis par la loi du profit.

Plus largement, les orientations et les choix de politique énergétique, en France et en Europe, compte tenu de leurs conséquences environnementales et sociales, doivent être discutés et décidés par les citoyens-ne-s.

#### NOUS DEMANDONS :

- ✓ la reconnaissance du droit universel d'accès à l'énergie,
- ✓ le maintien des tarifs régulés, sous contrôle démocratique, qui garantissent l'égalité de traitement entre les usagers et doivent permettre l'accès de tous à l'électricité,
- ✓ l'arrêt du processus de libéralisation du secteur électrique : remise en cause des directives européennes et notamment la suppression de l'étape du 1<sup>er</sup> juillet 2007 ouvrant le marché aux particuliers,
- ✓ l'ouverture de négociations européennes afin de définir par un débat public les choix de politique énergétique et les missions de service public.

Pour signer la pétition : <http://www.petition-elecgaz.org/>

ANNE DEBRÉGEAS ET YANN COCHIN  
FÉDÉRATION SUD ENERGIE